



Cusset
Bonnevay

Conseil de quartier Cusset/Bonnevay

Local, 256 rue du 04 août

conseilsdequartier@mairie-villeurbanne.fr

COMPTE RENDU DE LA PLENIERE DU 23 MAI 2012

Permanence du samedi matin pour 2012 à la
maison JP Audouard de 9 h à 11 h 30

21 juillet, 22 septembre, 27 octobre, 15 décembre

1. Présentation par Mme Catherin, M. Paris de la direction de la propreté du Grand Lyon et par M. Flusin d'Eco Emballage, des nouvelles consignes de tri sur Villeurbanne.

Eco Emballage est un organisme privé, agréé par l'Etat français qui organise le tri, la collecte sélective et le recyclage des emballages en France. Il conseille les particuliers, les entreprises et les collectivités locales. À ce titre, Eco Emballage perçoit des contributions financières de la part des entreprises et soutient financièrement les acteurs du dispositif de collecte, de tri et de recyclage. Son activité est encadrée par un cahier des charges fixé par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et ce cahier des charges fixe les priorités :

- percevoir les contributions des entreprises et prendre en charge 80 % des coûts d'un service de collecte et de tri lorsqu'un taux national de recyclage des déchets ménagers de 75 % sera atteint, au lieu de 64 % actuellement ;
- mieux récupérer les emballages ménagers consommés en dehors du foyer, par exemple sur les aires d'autoroute ou dans les gares ;
- harmoniser les consignes de tri sur l'ensemble du territoire national alors qu'elles sont encore très disparates d'une collectivité à l'autre ;
- favoriser la réduction des déchets en amont, notamment par l'aide à l'éco conception des emballages auprès des entreprises contractantes ;
- informer le consommateur et le citoyen sur les enjeux environnementaux, économiques et sociaux de la filière des emballages ménagers.

Eco Emballages lance une expérimentation au niveau national sur 10 % de la population française dont les objectifs sont de simplifier le tri des emballages plastiques et d'augmenter les quantités collectées pour recycler d'avantage et limiter l'impact environnemental de ces emballages.

Pour le Grand Lyon, Villeurbanne a été retenue car la ville représente 10 % de la population du GL, qu'il s'agit d'une seule commune représentative en terme de typologie et de mixité de l'habitat. Tous les déchets d'emballages ménagers collectés sur la commune vont dans le même centre de tri, à Rillieux. Cette expérimentation a commencé en mars 2012 et prendra fin le 31 décembre 2013. Un bilan intermédiaire sera fait et la décision de continuer ou pas sera prise début 2014.

Les nouveaux plastiques qui peuvent être recyclés dans le bac vert sont l'ensemble des emballages plastiques d'aliments et d'objets mais pas des objets en plastique comme des assiettes, des verres des jouets, etc.

Pour information :

- les boîtes de conserves, pots de yaourts, barquettes, bouteilles n'ont pas besoin d'être rincés mais doivent être bien vidés des aliments.
- Les papiers et cartons ne doivent pas être déchirés mais écrasés si besoin. Les gros cartons doivent être amenés à la déchèterie.
- Les bouteilles en verre vont dans les containers réservés à cet usage
- Les bouteilles en plastique ne doivent pas être écrasées
- Les sacs plastiques doivent être vides.

Tous les déchets doivent être mis individuellement en vrac dans le bac. De nombreuses informations sont sur le site d'éco emballage : <http://www.ecoemballages.fr/accueil-portal/le-tri-selectif/>

Le document présenté par le Grand Lyon est disponible sur le site de la Ville de Villeurbanne : http://www.mairie-villeurbanne.fr/pages/front/cq_cusset.html

Questions :

- Concernant la collecte des aiguilles médicales : une nouvelle loi de 2012 impose aux officines, médecins de collecter ces aiguilles mais ce n'est pas toujours le cas.
- Les films alimentaires se recyclent-ils ? : ils sont trop fins et ne passeront pas dans la machine et seront rejetés.

2. Présentation du conseil de développement du Grand Lyon par M. Masson

Le conseil de développement est une instance ouverte de dialogue et de consultation prévue par la loi, et mis en place en 2001 par le Grand Lyon. Les missions du conseil de développement :

- participer à l'élaboration de la stratégie d'agglomération et des futures politiques communautaires
- être force de proposition
- être développeur de débat public, en ouvrant régulièrement ses portes et en allant à la rencontre du plus grand nombre pour démultiplier les débats qui ont lieu au sein de son assemblée

Le conseil de développement est sollicité sur les orientations du Grand Lyon sur tous les sujets de sa gouvernance.

Les principaux sujets sur lesquels le Conseil de Développement travaille actuellement sont :

- la création du pôle métropolitain
- la nature en ville
- la révision du PLU

Un document complet est disponible sur le site de la ville de Villeurbanne : http://www.mairie-villeurbanne.fr/pages/front/cq_cusset.html

3. Questions diverses :

Maïté Gordelle de l'association Emergence Femmes, dont la mission est de promouvoir la parole des femmes, fait un état des lieux sur la participation des femmes dans la démocratie locale dans tous les lieux de concertation publique.

Diverses questions aux femmes de l'assistance ont été posées : pourquoi êtes-vous venue ? Quelle est votre motivation à vous impliquer ?

Rappel du parcours du TNP :

Samedi 12 mai : visite des coulisses, 18 personnes et 12 au repas, très intéressant.

Mardi 12 juin à 19 h, rencontre préparatoire, spectacle Merlin L'Enchanteur

Samedi 16 juin spectacle Merlin L'Enchanteur

Fête des enfants samedi 30 juin, de 15 h à 20 h, parc de la Commune de Paris avec un apéritif offert par le conseil de quartier à 19 h et repas sorti du sac. Ouvert à toutes et tous.

Myriam Gros-Izopet
Présidente élue

Mireille Perriguy
Présidente habitante